

HANDI+

JUILLET 2025

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

**→ CONSTRUIRE SON PROJET DÈS LE LYCÉE
→ PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE**



MISSION INCLUSION

Responsable de la mission
et du projet : Hélène Legault

RESSOURCES ÉDITORIALES TRANSMÉDIAS

Directeur : Michel Maurel

Rédaction : Julie Colombier,
Julia Maurouard, Lucie Simonel,
Lydie Théophin

Coordination : Julie Colombier,
Lydie Théophin

Cheffe de service secrétariat
de rédaction : Saliha Hamzic

Secrétariat de rédaction :
Lydie Théophin

Correction : Pauline Couillet

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET DONNÉES

Directeur : Gilles Foubert

Documentation :
Valérie Forestiez, Claire Magimel

Le S/T/U/D/I/O

Chef de service et direction
artistique : Bruno Delobelle

Maquette et mise en pages :
Isabelle Sénéchal

Iconographie : Christelle Michelet

Photo de couverture, copyright :
© franckreporter/E+/Getty Images

Responsable fabrication :
Laurence Parlouer

MARKETING ET COMMERCIALISATION

Directrice : Isabelle Dussovet

Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-
Thimonnier, CS 10450 Lognes,
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Internet : librairie.onisep.fr

Relations clients :
service-clients@onisep.fr

Code de diffusion Onisep : 901763

ISSN code collection : 1772-2063

ISBN numérique : 978-2-273-01763-3

Plan de classement Onisep :
REDEF 00 000

Le kiosque : Handicap

Dépôt légal : juillet 2025

Reproduction, même partielle,
interdite sans accord préalable
de l'Onisep.

→ ÉDITORIAL

Vous encourager à être ambitieux dans vos choix d'études supérieures et de professionnalisation, à la hauteur de vos compétences, tel est l'objectif de cette publication de la collection « Handi+ » de l'Onisep.

Illustrée de témoignages, elle vous donne des clés pour mener vos études dans les meilleures conditions, connaître les aides et les aménagements dont vous pouvez bénéficier, et mieux anticiper le monde du travail.

De la scolarisation jusqu'à l'insertion professionnelle, « Handi+ » intègre toutes les étapes des parcours de formation et atteste de l'engagement des acteurs concernés, afin de vous guider dans vos choix de qualification et d'emploi.

Cette publication est téléchargeable dans une version accessible à tous sur le site Internet de l'Onisep et depuis Avenir(s), une plateforme numérique gratuite au service des élèves et des équipes éducatives, pour l'accompagnement à l'orientation.

Donnez toutes leurs chances à vos compétences !

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Directrice générale de l'Onisep

Sommaire



RÉUSSIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

■ Objectif: poursuite d'études!	2
■ Aménagements des études supérieures	4
■ Vie quotidienne	8
■ Aménagements des examens	10
■ Témoignage: Théotim Decrock, étudiant en école d'ingénieurs	11

ACCÉDER À L'EMPLOI

■ Découvrir le monde professionnel	12
■ L'accompagnement vers l'emploi	14
■ Vers une société plus inclusive	18
■ Témoignage: Théo Curin, nageur, conférencier, animateur, mannequin et acteur	19

GUIDE PRATIQUE

■ Adresses utiles	20
-------------------------	----

OBJECTIF: POURSUITE D'ÉTUDES!

En l'espace de 20 ans, le nombre de jeunes en situation de handicap qui suivent des études supérieures a été multiplié par 9. Vous aussi, tentez l'aventure!

ZOOM

SERVICE HANDICAP

Dans chaque établissement de l'enseignement supérieur, vous trouverez un service d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (aussi appelé « mission handicap »). Au sein de ces services, un référent ou une référente handicap se charge de répondre à vos questions ou à celles de votre famille sur les aménagements, aides, parcours de formation possibles, et cela dès les concours d'entrée dans les formations post-bac, y compris dans les CFA (centres de formation d'apprentis). Contactez les référents dès votre année de 1^{re} au lycée. Pour chaque formation, l'identité et les coordonnées du référent ou de la référente handicap sont indiquées dans la fiche de présentation de la formation Parcoursup, rubrique « Contacter et échanger avec l'établissement. »

CONSTRUISEZ VOTRE PROJET

Faites-vous accompagner

Pour construire et affiner votre projet, profitez des JPO (journées portes ouvertes), des journées d'immersion des établissements d'enseignement supérieur, des visites en entreprise et des rencontres avec des étudiants ou des professionnels. Cette démarche est nécessaire pour que vous puissiez tenir compte, dans vos choix, des différentes possibilités d'aménagement d'études offertes. À vos côtés, pour vous aider: l'enseignant référent ou l'enseignante référente de votre lycée, votre professeur principal ou votre professeure principale, le ou la psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) intervenant dans votre établissement, en lien avec le CIO (centre d'information et d'orientation), les structures handicap des écoles et les associations d'aide aux étudiants en situation de handicap.

Découvrez les métiers accessibles

Quel que soit votre projet de formation, consolidez-le avec un ou plusieurs stages, en France ou à l'étranger. De nombreuses associations peuvent vous accompagner dans la découverte des métiers. La plupart des postes peuvent être occupés

Près de **64 000**
jeunes en situation
de handicap suivent
des études supérieures.
À la clé: une meilleure
insertion professionnelle.

Source: MENESR, 2023-2024.

par une personne en situation de handicap (lire « Découvrir le monde professionnel », p. 12). ■

PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE

Ne vous censurez pas! Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises. Il n'y a aucune limite d'âge, il est donc toujours temps de reprendre des études. Il vous sera aussi possible de vous réorienter: de nombreuses passerelles entre les filières de l'enseignement supérieur existent.

Anticipez!

Il faut du temps pour réfléchir et mettre en place son projet... Vous devez respecter le calendrier des inscriptions, en sachant que vous aurez des dossiers spécifiques à constituer.

- Pour connaître les modalités d'accueil, d'accompagnement et de compensation dont vous pouvez bénéficier, contactez, dès la formulation de vos vœux sur Parcoursup, les référents handicap des établissements envisagés



et/ou reportez-vous à leurs modalités d'accueil. Dans votre dossier Parcoursup, plusieurs options s'offrent à vous : saisir les aménagements dont vous bénéficiez dans la fiche de liaison (facultative, mais permettant de saisir la CAES, *lire ci-après*); et/ou renseigner la rubrique « Éléments liés à ma scolarité ». Seuls ces derniers seront transmis aux établissements pour l'examen de votre dossier.

- Pour financer votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...), vous devez faire une demande de PCH (prestation de compensation du handicap) auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) de votre domicile. Ces démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pendant l'année de terminale.
- Si vous avez besoin d'un logement proche de votre lieu d'études, faites vos demandes dès la saisie de vos vœux dans Parcoursup (*lire « Vie quotidienne », p. 8*).

Contactez l'établissement

Dès que vous avez accepté de manière définitive une proposition d'admission sur Parcoursup, transmettez à la mission handicap (*lire le Zoom « Service handicap », p. 2*)

la fiche de liaison, dans une version plus détaillée, et échangez avec elle pour évaluer vos besoins et les aménagements nécessaires à votre scolarité. ■

UN DROIT AU RÉEXAMEN

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous présentez un trouble de santé invalidant, et que vous ne recevez que des réponses négatives ou qu'un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux, vous pouvez saisir de droit la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur) depuis Parcoursup. Si vous avez préalablement renseigné la fiche de liaison, elle sera automatiquement transmise à la CAES de votre rectorat. Si vous ne l'avez pas renseignée lors de votre inscription, vous pourrez tout de même saisir la CAES. Des informations complémentaires sur votre situation vous seront alors demandées.

Une fois votre demande acceptée, le recteur ou la rectrice pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures. ■

ZOOM

UNE RESSOURCE POUR LES PROFESSIONNELS

Le [*Guide pratique de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur*](#) est destiné aux équipes éducatives et à tous les professionnels de l'accompagnement des personnes en situation de handicap travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés, placés sous la tutelle des ministères délivrant des formations d'enseignement supérieur. Il propose des outils pour les aider dans leur mission et rappelle le cadre réglementaire.

AMÉNAGEMENTS DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Afin d'accompagner au mieux les étudiants en situation de handicap dans leur scolarité, la loi impose aux établissements d'enseignement supérieur la mise en place des aménagements qui leur sont nécessaires. Faites connaître vos besoins au plus tôt !

ZOOM

LE PAEH

Le PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap) s'adresse à tous les futurs étudiants avec des besoins spécifiques, entrant à l'université, avec ou sans PPS (projet personnalisé de scolarisation), ou dans une formation du supérieur dépendante d'un lycée, avec un PAI (projet d'accueil individualisé) ou un PAP (plan d'accompagnement personnalisé). Le PAEH peut comprendre, en fonction de l'étude des besoins :

- des aides techniques : prêt de matériel adapté, transcriptions en braille, etc. ;
- des aides humaines : preneurs de notes, tuteurs pédagogiques assurant des cours de soutien, lecteurs à haute voix d'ouvrages, interprètes en LSF (langue des signes française), codeurs LfPC (langue française parlée complétée), etc. ;
- des aménagements d'examens et de concours ;
- des accompagnements dans les démarches administratives : recherches de stage, voire de contrat d'apprentissage, avec le service consacré à l'insertion professionnelle.

À QUI ET À QUEL MOMENT DEMANDER ?

Les aides et aménagements pédagogiques sont du ressort des établissements d'enseignement supérieur. Contactez la mission handicap de l'établissement souhaité (lire le Zoom « Service handicap », p. 2) ou directement l'établissement, le plus tôt possible ou lors des journées d'immersion ou des JPO (journées portes ouvertes), dès la 1^{re} ou en terminale. Notez que les études peuvent être étalées dans le temps, notamment en cas de grande fatigabilité. L'aménagement de durée est à envisager avec l'établissement visé.

Vous pouvez demander des aménagements dès les concours d'entrée : contactez le référent ou la référente handicap de l'école envisagée (lire « Aménagements des examens », p. 10).

En revanche, les aides de la vie quotidienne (logement, restauration, bourse, transport...) relèvent du Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) de votre lieu de résidence, ou d'associations (lire « Vie quotidienne », p. 8).

Que vous optiez pour une formation initiale avec des stages ou pour une formation en alternance, faire votre demande de RQTH (reconnaissance de la

qualité de travailleur handicapé) auprès de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) avant l'inscription dans le supérieur vous sera très utile ensuite (lire « L'accompagnement vers l'emploi », p. 14). ■

AU LYCÉE

En BTS (brevet de technicien supérieur) comme en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles), vous bénéficiez des mêmes aides et du même suivi qu'en terminale. Votre PPS (projet personnalisé de scolarisation) et/ou votre PAI (projet d'accueil individualisé) se poursuivent. Votre PAP (plan d'accompagnement personnalisé) peut éventuellement évoluer en PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap, lire le Zoom « Le PAEH », p. 4), renseignez-vous auprès de la direction de l'établissement. À noter : certains lycées disposent d'internats.

À savoir : si vous souhaitez intégrer un BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) ou une CPGE dans un établissement agricole, votre PPS, votre PAI, voire votre PAP se poursuivent également. ■

À L'UNIVERSITÉ

Chaque université regroupe des IUT (instituts universitaires de technologie), des UFR (unités de



© FO Trade/E+/Getty Images

formation et de recherche), des instituts... qui bénéficient de sa structure handicap. Cette dernière travaille en lien étroit avec une équipe plurielle – enseignants, étudiants, SSE (service de santé étudiante), associations, etc. –, qui met en place un PAEH, après évaluation de vos besoins (*lire « Vie quotidienne », p. 8*).

À savoir : si votre situation de handicap vous empêche de vous déplacer à l'université, vous pouvez recourir à l'enseignement à distance (*lire « Enseignement à distance », p. 7*). ■

DANS LES ÉCOLES

Dans les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, les écoles spécialisées ou tout autre établissement d'enseignement supérieur, il existe un référent ou une référente handicap à qui s'adresser (*lire le Zoom « serice handicap », p. 2*). À défaut, tournez-vous vers la direction, dès lors que vous envisagez de poursuivre vos études dans un de ces établissements. ■

Eléa,
étudiante en M2
histoire de l'art

« Je suis étudiante à l'université Lumière Lyon 2. Dans le cadre de mon PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap), j'ai fait appel plusieurs fois à la mission handicap de mon université, que ce soit pour les aménagements de mes études (transmission des cours au format numérique) ou des examens (tiers-temps pour composer). Durant ma L3, j'ai eu la chance de bénéficier du programme international MINERVE (mobilité des institutions d'enseignement et de recherche en vue d'un espace éducatif européen). Pour préparer et anticiper mon séjour, mon université m'a beaucoup aidée quant à la partie administrative et les prises de contact avec l'université partenaire. J'ai pu passer une année universitaire à Florence, en Italie, qui a été pour moi une très bonne expérience. Que ce soit pour profiter d'une mobilité ou pour poursuivre ses études comme les autres étudiants durant l'année, j'encourage les jeunes en situation de handicap à demander un soutien à la mission handicap de leur établissement. »

Alexandre,
étudiant en BTS
informatique

« J'ai démarré des études à l'université, mais les aménagements proposés, n'étaient pas totalement satisfaisants. J'ai eu des difficultés à envisager mon insertion professionnelle. Mon orientation était également difficile, en partie à cause des incertitudes sur les conditions d'exercice des métiers qui m'intéressaient. Je me suis donc réorienté en IRTS (institut régional du travail social). Et j'ai alors eu la chance d'être soutenu par un service d'accompagnement pédagogique, qui m'a apporté une aide concrète et nécessaire pour poursuivre mes projets : soutien aux recherches et aux candidatures pour des stages (CV, lettre de motivation), conseils pour renseigner et rédiger mon dossier de réinscription sur Parcoursup. Ce même service m'accompagne aujourd'hui dans ma seconde réorientation en BTS informatique pour mes démarches de recherche d'alternance (CFA, mission locale). Il me soutient et respecte pleinement ma personnalité, mes compétences et mes aspirations, ce qui me permet de poursuivre mon parcours avec plus de sérénité, et même de m'épanouir. »



© SolStock/E+/Getty Images

EN CFA

Avant votre inscription au sein d'une formation en apprentissage, pensez à faire une demande de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, lire « L'accompagnement vers l'emploi » p. 14) auprès de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), afin de bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé. Ce dernier peut comporter des dispositions spécifiques :

- âge : absence de limite d'âge pour commencer une formation ;
- durée prolongée : si votre situation de handicap l'exige, la durée du contrat peut être augmentée de 1 an ;

- rémunération : si votre formation est prolongée en raison de votre situation de handicap, votre rémunération est majorée de 15 %. Vous pouvez également cumuler votre salaire avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés) dans la limite d'un certain plafond ;
- accompagnement personnalisé : le référent ou la référente handicap du CFA (centre de formation d'apprentis) vous aide dans la recherche de l'entreprise d'accueil ainsi que pour la mise en place des aménagements pédagogiques. Et si vous ne pouvez pas fréquenter le CFA, suivre les enseignements à distance est possible sur autorisation ;



- aménagement du poste de travail : l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) financent des aides techniques et humaines pour adapter votre poste de travail. ■

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Des formations à distance

De nombreux établissements d'enseignement supérieur proposent désormais des cursus à distance, accessibles aux

étudiants en situation de handicap ou empêchés. Ceux-ci sont recensés par le Cned (Centre national d'enseignement à distance) ou la Fied (Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance).

Des campus connectés

Les campus connectés permettent aux jeunes de bénéficier d'un tutorat individuel et/ou collectif près de chez eux, dans le cadre de leur formation à distance dans l'enseignement supérieur (BTS, licence...). Retrouvez tous les campus labellisés « [Campus connecté](#) » sur le site Internet du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. ■

À SAVOIR

RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les ESPO et ESRP (établissements et services de préorientation ou de réadaptation professionnelle) ont pour mission d'évaluer, d'orienter et d'accompagner les jeunes en situation de handicap ou détenteurs d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), dès 16 ans. Un accompagnement de plusieurs semaines est assuré : il inclut le bilan et les stages en entreprise, à l'issue desquels une formation ou un retour à l'emploi sont proposés.

ZOOM

L'ÉCOLE BOULLE

L'école Boule, spécialisée dans les formations aux métiers d'art, accueille des élèves avec tout type de handicap du pré-bac au post-bac. Ces élèves peuvent continuer de bénéficier de leur PPS (plan personnalisé de scolarisation), et les aménagements et adaptations sont mis en place en lien avec le rectorat de Paris. Au quotidien, ils sont suivis par le médecin de l'Éducation nationale, l'enseignant référent ou l'enseignante référente handicap, l'infirmier ou l'infirmière ainsi que la direction de l'établissement. Plus d'informations sur le site de [l'école Boule](#).

VIE QUOTIDIENNE

Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) sont vos principaux interlocuteurs pour tout ce qui concerne le logement, la restauration, les aides financières, le transport...

ZOOM

DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT

Pour pouvoir demander une BCS (bourse sur critères sociaux) ou un logement du Crous, il faut au préalable constituer un DSE (dossier social étudiant), sur le site [des services étudiant de l'État](#). Joignez-y le justificatif de reconnaissance de votre handicap émis par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). En parallèle, contactez le référent ou la référente handicap du Crous de l'académie où vous souhaitez étudier, afin de vous faire connaître et/ou de prendre connaissance de la procédure spécifique. Puis, dès que possible, effectuez votre demande de logement sur le site [des crous](#).

LES INDISPENSABLES

Bourses

La BCS (bourse sur critères sociaux) peut être attribuée aux étudiants en situation de handicap reconnus par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), sans aucune condition d'âge. Il faut remplir certains critères. Votre demande de bourse se fait via le DSE (dossier social étudiant) à constituer sur le site des Crous (*lire le Zoom « Demande de bourse et de logement », p. 8*). D'autres bourses, réservées uniquement aux étudiants en situation de handicap, existent : la bourse de l'association 100 % Handinamique ou les bourses de fondations, comme celle de la fondation Giveka.

Logement

Si vous habitez loin de votre futur lieu d'études, vous pouvez faire, en terminale, une demande de logement au Crous. Il dispose de chambres et d'appartements adaptés aux étudiants en situation de handicap. Certains établissements sont pourvus d'internats : contactez leur direction pour connaître les modalités d'accès ou faites votre demande via votre dossier Parcoursup pour une CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles).

Restauration

Les services de restauration universitaire sont également gérés par le Crous. Des dispositifs ont été prévus dans de nombreux restaurants universitaires afin d'en faciliter l'accès et/ou de proposer un régime alimentaire adapté. Contactez le référent ou la référente handicap du Crous pour mettre en place une solution individualisée. ■

LES PRESTATIONS DE LA MDPH

La PCH

Visant à compenser l'ensemble des surcoûts liés à la prise en charge de votre handicap, la PCH (prestation de compensation du handicap) est une aide mensuelle attribuée, selon vos besoins, par la CDAPH, instance décisionnelle de la MDPH ou de la MDA (maison départementale de l'autonomie). Elle comprend cinq formes d'aides : humaine ; technique ; animalière ; l'aménagement de votre logement et/ou d'un véhicule (ou le surcoût lié à votre transport) ; les charges spécifiques (achat de nutriments pour un régime particulier, par exemple) ou exceptionnelles (comme un accompagnement nécessaire durant un voyage scolaire).



© Vladimir Vladimirov/E+/Getty Images

L'AAH

L'AAH (allocation aux adultes handicapés) est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 %, ou compris entre 50 et 79 % si la CDAPH reconnaît une restriction substantielle et durable de l'accès à l'emploi. ■

LES TRANSPORTS

Si vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap, les frais de transport de votre domicile à votre lieu d'études peuvent être pris en charge. Pour cela, votre handicap doit être reconnu par la CDAPH. Vos frais sont alors assumés par le conseil départemental ou métropolitain de

votre lieu de résidence ou par Île-de-France Mobilités dans les départements franciliens. Dans tous les cas, renseignez-vous sur la procédure propre à votre département ou à votre métropole.

Des aides complémentaires

Dans le cadre d'un stage obligatoire en entreprise pendant vos études supérieures, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) peut accorder des aides ponctuelles pour vos trajets domicile-travail, l'aménagement d'un véhicule ou le surcoût de votre permis de conduire, toujours en complément des aides de droit commun. ■

Yves Cardellini,
délégué égalité,
diversité, inclusion
et référent handicap
à l'université de Lorraine

« Notre politique handicap s'articule, depuis 2014, autour de plusieurs axes : l'accompagnement des étudiants (le service handicap étudiant suit environ 1 500 étudiants annuellement); la politique RH (ressources humaines) en matière d'emploi d'agents reconnus BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi); l'accessibilité, qu'elle concerne le cadre bâti ou les différentes activités proposées par l'établissement. En 2024, l'université de Lorraine a fait partie des lauréates de l'appel à projets « Universités inclusives démonstratrices ». Notre projet vise à renforcer la participation des étudiants en situation de handicap à la vie de l'établissement et à ses instances, y compris les associations étudiantes. L'objectif est également d'améliorer leur réussite, en repensant, par exemple, l'apprentissage des langues au travers d'outils numériques. Enfin, nous veillons à outiller et à accompagner la communauté universitaire, notamment en formant les personnels du service d'orientation et d'insertion professionnelle ou en permettant l'autodiagnostic d'accessibilité des contenus déposés sur la plateforme Moodle. »

AMÉNAGEMENTS DES EXAMENS

Vous pouvez bénéficier d'aménagements spécifiques et adaptés pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur.

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Faites connaître vos besoins à la mission handicap, voire au référent ou à la référente handicap de l'établissement (*lire le Zoom « Service handicap », p. 2*). Pour les concours et examens d'entrée, les candidats doivent adresser leur demande aux autorités organisatrices. ■

Pour les aménagements des concours post-bac

Les aménagements dont vous bénéficiez pour le baccalauréat peuvent s'appliquer pour les concours, sauf si :

- vous y renoncez (sur demande adressée à l'autorité administrative, au plus tard à la date limite d'inscription) ;
- vous demandez qu'ils soient partiellement ou intégralement revus (selon la procédure habituelle) ;
- la réglementation du concours ne permet pas tout ou partie des aménagements. L'autorité administrative vous en informe ; vous pouvez ensuite demander de nouveaux aménagements selon la procédure habituelle et sans date limite.

Pour les aménagements d'examens

79,1 % des étudiants en situation de handicap bénéficient d'un aménagement pour les examens (source : MENESR, 2022-2023). Les aménagements d'examens continus ou finals concernent

tout type d'épreuve, qu'elle soit ponctuelle, écrite, orale ou même pratique.

Si vous êtes en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) ou que vous préparez un BTS (brevet de technicien supérieur) ou un BTSA (BTS agricole), un DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design), un DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ou un DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), la demande d'aménagements est à réaliser, en lien avec la direction de l'établissement, l'année de l'inscription à l'examen, voire l'année précédente. Les aménagements sont valables jusqu'à l'obtention du diplôme.

Si vous êtes dans un établissement d'enseignement supérieur (université, école d'art, grande école, etc.), vous devez contacter la mission handicap, voire le référent ou la référente handicap, afin de mettre en place votre accompagnement. Les aménagements d'examens proposés s'appliquent tout au long du cycle (sur toute la licence ou tout le cycle ingénieur, par exemple), de manière automatique. ■

LES ADAPTATIONS POSSIBLES

En fonction de l'évaluation de vos besoins spécifiques, des aménagements très divers peuvent être mis en place. En voici quelques exemples.

Les épreuves

- Majoration du temps d'épreuve (écrite, orale, pratique) ou pause avec temps compensatoire.
- Étalement des épreuves d'un examen sur l'ensemble des sessions d'une année, voire de plusieurs années.
- Conservation des notes d'épreuve ou d'unité durant 5 ans.
- Adaptation de la présentation des sujets (format papier ou format numérique compatible avec le matériel du candidat ou de la candidate, par exemple).
- Adaptation de la nature d'une épreuve ou mise en place d'une épreuve de substitution, voire dispense de tout ou partie de l'épreuve, selon les possibilités du règlement d'examen.

Les conditions matérielles

- Possibilité d'organiser les épreuves à distance (à domicile ou dans un tiers-lieu, par exemple un campus connecté).
- Possibilité de bénéficier de l'usage d'une salle particulière.

Les aides techniques

- Autorisation d'utiliser un matériel numérique, des logiciels spécifiques et/ou des logiciels à composition vocale.

Les aides humaines

- Des secrétaires, assistants, interprètes LSF (langue des signes française) ou toute autre aide à la communication peuvent être sollicités. Précisez la nature, l'objet et la durée de l'aide nécessaire. ■



«J'essaie de donner un peu de ma confiance aux autres étudiants en situation de handicap qui doutent d'eux-mêmes. Il ne faut pas baisser les bras!»



© DR



Théotim Decrock, étudiant en école d'ingénieurs

En 2^e année d'école d'ingénieurs spécialisée en agronomie, Théotim bénéficie d'aménagements adaptés à ses troubles du spectre autistique. Il raconte ses débuts en cycle préparatoire intégré.

➤ Mon entrée à l'école

Au lycée, je bénéficiais d'un tiers-temps pour les devoirs sur table et les épreuves du bac, dans une salle isolée. J'ai rempli la fiche de liaison sur Parcoursup sans attendre d'autres aménagements à l'école. C'était avant de rencontrer le référent handicap d'UniLaSalle aux journées portes ouvertes. Ensemble, nous avons discuté d'adaptations personnalisées.

➤ Mes outils de travail

Assis au 1^{er} rang des amphis, j'utilise des cartes à pictogrammes pour avertir les enseignants quand les bavardages altèrent mon attention ou demander à sortir un moment. Je porte aussi des bouchons d'oreilles à volume sonore variable. Une étudiante de ma promotion m'assiste en tant que pair-aidante, notamment dans les démarches administratives. Mon père a installé sur mon téléphone une application d'intelligence artificielle qui enregistre et résume les conférences; cela m'aide à réviser. L'école propose aussi des ateliers de méthodologie de travail adaptés aux troubles du neurodéveloppement (autisme, troubles dys, TDAH*, TDI**...). J'ai vécu toutefois des périodes de surcharge de travail. En concertation avec mon référent handicap, on a pu répartir mes cours de 2^e année sur 2 ans.

➤ Me faire connaître

En début d'année, une prise de parole en amphi, avec ma psychologue, m'a permis de présenter les différents troubles neuro-atypiques, afin de sensibiliser les professeurs et les étudiants. Ils n'appréhendent plus de travailler avec moi et je m'intègre mieux en groupe. J'ai pu aménager un semestre d'études en Allemagne pour l'année prochaine, grâce à un entretien dans mon établissement d'accueil. Expliquer ma manière de fonctionner est indispensable pour réaliser des stages dans de bonnes conditions.

Xavier Quernin,
délégué handicap
groupe UniLaSalle
et coresponsable
du groupe handicap
de la CGE (Conférence
des grandes écoles).

«Je ne suis pas tenu de connaître la situation des étudiants que j'accompagne, il leur reste toutefois possible de m'en parler, comme l'a fait Théotim. Cela permet de mettre en place des solutions plus adaptées à des besoins spécifiques, que ce soit lors des cours ou des déplacements. Pour faciliter la mobilité et les séjours d'études à l'étranger, des référents handicap sont désormais présents dans les ambassades françaises. C'est actuellement le cas en Allemagne, au Portugal et au Mexique, et cette initiative devrait s'étendre à d'autres pays.»

*TDAH: trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

**TDI: trouble du développement intellectuel.

Retrouvez l'interview intégrale de Théotim Decrock le site de l'Onisep.

DÉCOUVRIR LE MONDE PROFESSIONNEL

Plus tôt vous vous familiarisez avec le monde du travail, plus facile sera votre insertion professionnelle. Dès que possible, saisissez les occasions de stages, petits jobs, bénévolats, rencontres avec les entreprises, etc.

ZOOM

LA SEMAINE POUR L'EMPLOI

Ladapt (l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées), l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) organisent tous les ans, en novembre, la SEEPH ([Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées](#)). Jeunes, demandeurs d'emploi et salariés en reconversion peuvent nouer un premier contact avec des entreprises et des associations, lors des nombreux forums et ateliers en petits groupes.

LE DUODAY

Chaque année, à l'occasion d'une journée nationale qui s'inscrit pendant la SEEPH, des entreprises, des collectivités et des associations accueillent une personne en situation de handicap de plus de 14 ans en duo avec un professionnel ou une professionnelle qui lui fait découvrir son métier. En 2024, près de 32 000 duos ont été enregistrés sur le site [duoday](#) !

PREMIERS PAS

Il existe différentes possibilités de se familiariser en douceur et sur le terrain avec ce nouvel environnement, que ce soit en France ou à l'étranger.

Stages ou alternance

Opter pour des études avec des stages ou en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) vous permettra de mettre en pratique vos connaissances et d'expérimenter votre choix professionnel sur le terrain. Leur avantage ? Ces expériences vous offriront une belle visibilité sur la suite. Grâce au programme [Erasmus+](#), dès la 1^{re} année d'études, pour une durée allant de quelques jours à 12 mois, vous pouvez effectuer vos stages ou votre alternance à l'étranger. Pour anticiper au mieux votre projet, rapprochez-vous du référent ou de la référente handicap, ou encore du BDE (bureau des entreprises), en fonction de votre établissement.

Événement, forums et visites

Des associations, des universités ou encore des écoles organisent des visites d'entreprises, ateliers de découverte des métiers ou des forums. Autant d'opportunités de bénéficier de conseils pour construire votre projet professionnel et pour rencontrer des employeurs.

Petits jobs

Les jobs sont également des occasions de découvrir un secteur d'activité, selon un contrat fixé en semaine après les cours, le week-end ou pendant les vacances. Dans tous les cas, vous obtiendrez un salaire et acquerez de nouvelles compétences. Cette expérience professionnelle, non négligeable sur votre CV, montrera à vos futurs employeurs votre volonté et votre engagement. ■

D'AUTRES PISTES

Si les compétences professionnelles sont nécessaires, celles que vous allez acquérir hors du cadre scolaire sont très appréciées des recruteurs.

Optimiser ses loisirs

Que vous fassiez partie d'un club d'art dramatique, parcouriez les musées, preniez des cours de dessin ou multipliez les voyages, toutes vos expériences sont bonnes à prendre, car elles vous enrichissent... ainsi que votre CV ! Le sport, par exemple, vous permet de gagner en endurance, de prendre confiance en vous, d'apprendre à tisser des liens, de cultiver votre esprit d'équipe, etc. Consultez le [Handi-Guide des sports](#), un annuaire interactif listant toutes les structures capables d'accueillir des sportifs en situation de handicap.



Être bénévole

S'impliquer dans une association et partager avec d'autres personnes ce qui vous fait vibrer, par exemple, est aussi une démarche qui vous donnera des clés pour votre avenir. ■

CONSEILS D'EXPERTS

Savoir s'informer à distance

Pour finaliser votre projet professionnel, différents moyens existent. Le site [OnisepTV](#) vous permet de visionner des témoignages d'hommes et de femmes qui racontent leur métier. Le site [Wilbi](#) offre la possibilité de découvrir le quotidien de professionnels à travers des vidéos en format story. Enfin, vous pourrez poser toutes vos questions

à des professionnels en activité grâce au dispositif « Rencontres avec des pros ». L'inscription se fait au préalable sur le site de l'[Onisep](#) et l'ensemble de ces rencontres est disponible en replay depuis la plateforme Avenir(s).

Solliciter un mentor

Afin de vous insérer sur le marché du travail, vous pouvez demander l'aide d'un mentor via le site [1 Jeune 1 Mentor](#). Cette initiative met en relation des jeunes et des associations de mentorat.

Contacteur une association

Associations nationales, régionales, spécialisées dans l'insertion des étudiants, groupes d'anciens étudiants (alumni)... toutes ces structures peuvent vous apporter des infos, des contacts et un accompagnement. ■

ZOOM

LE SERVICE CIVIQUE

Il offre la possibilité d'acquérir des compétences pour la suite de votre parcours. Ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, cette mission d'intérêt général indemnisée de 6 à 12 mois permet d'allier connaissance d'un milieu professionnel et engagement social. L'indemnité est cumulable avec l'AAH (allocation aux adultes handicapés) si la mission est effectuée en France ou si elle n'excède pas 3 mois à l'étranger. Des aides de l'Agefiph ou du FIPHP peuvent aussi être mobilisées, sous conditions. Consultez le site officiel du [service civique](#).

WORLDSKILLS ET ABILYMPICS

Les WorldSkills ont pour but de promouvoir les métiers dans le cadre de compétitions régionales, nationales, européennes et internationales. Ce sont de véritables vitrines sur les professions de divers domaines d'activité.

Le [parcours PLUS](#) s'adresse aux personnes en situation de handicap, sans condition d'âge, dès l'inscription à la compétition régionale. Les meilleurs seront qualifiables pour faire partie de l'équipe de France pour l'étape internationale des Worldskills et/ou la compétition mondiale Abilympics.

Plus d'informations sur le site des [abilympics](#) et sur celui des [worldskills](#).

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Décrocher un emploi est une grande aventure. Sachez que vous aurez de nombreux soutiens pour vous accompagner dans vos démarches, mais aussi dans votre prise de poste.

ZOOM

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Le marché du travail est composé d'environ 57 % d'offres d'emploi invisibles et 43 % d'offres visibles. Pensez aux réseaux des alumni (anciens élèves d'un établissement scolaire) pour vous guider dans vos recherches. N'hésitez pas à mobiliser votre réseau familial et amical, car la cooptation est aussi un moyen d'intégrer une entreprise. Vos proches pourront ainsi faire le lien entre vous et le poste convoité, offrant ainsi des avantages à chaque partie, si vous donnez satisfaction. Enfin, si vous souhaitez transmettre une candidature spontanée, privilégiez des entreprises affichant leurs valeurs dans le domaine de la diversité, de l'inclusion et du handicap. Les salariés de ces entreprises seront plus sensibilisés à ces questions.

RECHERCHE ACTIVE, MODE D'EMPLOI

Les sites et les cabinets de recrutement

Outre les sites traditionnels ([Indeed](#), [Monster](#), etc.), certains sites associatifs ou privés sont spécialisés dans le recrutement de travailleurs en situation de handicap : [Hanploi](#), [Mission Handicap](#), [Handi-alternance](#), [handicap.fr](#), [Job in Live](#), etc. Ils peuvent vous mettre en relation avec les recruteurs en proposant un panel de services : CVthèque, coaching, simulation d'entretien, *job dating online*, forums, salons de recrutement, etc. Les cabinets tels qu'[Objectif Avenir](#), [TH Conseil](#), [Défi RH](#), ou encore [Mozaïk RH](#) vous facilitent aussi l'accès à l'emploi.

Les e-recrutements

Les [salons Hello handicap](#) by [handicap.fr](#) ou les [forums Talents Handicap](#) vous offrent la possibilité de chercher un emploi sans avoir à vous déplacer. Depuis votre PC et votre mobile, vous pourrez passer des entretiens par téléphone, par tchat ou en visioconférence.

Les organismes spécialisés dans la recherche d'emploi

[France Travail](#), [Cap emploi](#) et les [missions locales](#) peuvent vous apporter une aide personnalisée dans votre recherche d'emploi.

L'[Apec](#), quant à elle, vous accompagnera dans votre recherche d'emploi, mais aussi votre évolution de carrière, une fois que vous serez titulaire d'un diplôme du supérieur.

La RQTH, une ressource non négligeable

Demander la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), c'est faire attester officiellement par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) votre aptitude au travail malgré votre situation de handicap. C'est une sorte de carte joker que vous pouvez utiliser dès 16 ans, si besoin est. Il n'est pas obligatoire de la mentionner sur votre CV, toutefois, il faut la faire valoir pour bénéficier d'éventuels aménagements (de votre poste de travail, de vos horaires, etc.). Pour l'obtenir, vous devez remplir le dossier unique de demande auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Vous devez également remplir un certificat médical (Cerfa 15695*01) avec votre médecin et le joindre à votre dossier. Les référents handicap des établissements, les travailleurs sociaux et les associations peuvent vous aider. Les délais de réponse sont de 2 à 6 mois et cette reconnaissance est établie pour une période limitée ou de façon définitive,



selon les cas. Un droit ouvert à l'AAEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ou à la PCH (prestation de compensation du handicap) ou encore un PPS (projet personnalisé de scolarisation) vaut RQTH pour les jeunes de 15 à 20 ans. ■

PRISE DE POSTE SANS PRISE DE TÊTE

La majorité des salariés en situation de handicap travaille en milieu ordinaire : dans le secteur privé, la fonction publique ou encore dans des entreprises adaptées. La RQTH vous permet d'accéder à l'ensemble des dispositifs spécifiques d'aide à l'insertion.

L'Agefiph et le FIPHFP

Dans le privé, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) apporte des aides complémentaires à celles de droit commun. Elles permettent de compenser les surcoûts liés au handicap des salariés. Dans le secteur public,

le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) favorisera votre recrutement ou votre maintien dans l'emploi.

Les EA et les EATT

Entreprises du milieu ordinaire, les EA (entreprises adaptées) et les EATT (entreprises adaptées de travail temporaire) ont la particularité d'employer 55 % de travailleurs en situation de handicap pour les EA, et 100 % pour les EATT. Les EA permettent de bénéficier d'une expérience professionnelle, d'une formation qualifiante et d'un accompagnement renforcé et individualisé favorisant la réalisation de votre projet professionnel, dans le cadre de CDD « Tremplin », contrat à durée déterminée de 4 à 24 mois (renouvelable si nécessaire pour achever une formation). Pour leur part, les EATT proposent des contrats de mission (de 24 mois maximum) ou des CDI (contrats à durée indéterminée) intérimaires, dans lesquels les conditions de travail seront adaptées à votre situation.

Fleur, sélectionneuse variétale

« On m'a diagnostiqué un trouble autistique pendant ma 1^{re} année de prépa. En rejoignant UniLaSalle, j'ai eu, en plus d'équipements matériels adaptés, le soutien d'un référent handicap, qui a facilité mes études, notamment lors de mon échange Erasmus+. Puis, pour décrocher un stage de fin d'études en entreprise, j'ai contacté une équipe de chercheurs qui créait une société dans l'extraction des métaux lourds par les plantes et la réutilisation de ces métaux dans l'industrie. Je n'ai pas hésité à expliquer mes besoins et, pour faciliter les relations professionnelles, à demander une certaine tolérance quand j'insiste pour avoir des informations explicites, quand je parle "sans filtre", etc. J'ai été très bien accueillie et, une fois diplômée, je leur ai suggéré de créer un poste de sélectionneuse pour m'embaucher. J'ai ainsi pu signer un CDI et concrétiser mon rêve. Je fais actuellement une demande de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui permettra de formaliser les aménagements de poste qui me sont nécessaires. »

Découvrez le témoignage de Fleur et ceux d'autres pros sur le site de l'[Onisep](https://onisep.fr).

ZOOM**LANCEZ VOTRE ENTREPRISE!**

La création d'entreprise vous est possible grâce à des aides, notamment financières, et le soutien de réseaux dynamiques. La demande d'aide doit être faite par l'« handipreneur », avant l'immatriculation ou la reprise d'activité, auprès de sa délégation régionale [Agefiph](#).

Par ailleurs, [H'up entrepreneurs](#) et [Linklusion](#) accompagnent les TIH (travailleurs indépendants handicapés) dans leur complément de formation, la mise en place de leur projet, le développement de leur activité.

À SAVOIR**ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES**

La loi oblige tous les établissements publics ou privés de plus de 20 salariés à compter au moins 6 % d'employés ou stagiaires en situation de handicap. Tous les employeurs, quels que soient leurs effectifs, sont tenus d'en déclarer le nombre et de proposer des solutions pour leur permettre de conserver leur emploi : aménagements d'horaires et/ou du poste, télétravail, recours à des logiciels ou à du matériel particulier, etc.



© gorodenkoffi/Stock/Getty Images

L'emploi accompagné

Si vous êtes en recherche d'emploi dans le milieu ordinaire ou déjà en poste, vous pouvez bénéficier du [dispositif d'emploi accompagné](#) ouvert aux personnes en situation de handicap dès 16 ans. Il comprend un soutien à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire et un accompagnement médico-social, mais aussi un accompagnement de l'employeur. ■

FACILITATEURS DE LA TRANSITION

De nombreux acteurs œuvrent pour les personnes en situation de handicap, notamment en conseillant et informant les jeunes et leur famille. Quelques pistes!

Les associations

Certaines associations facilitent votre insertion professionnelle. C'est le cas de [Tremplin](#), créée par les entreprises elles-mêmes, d'[Arpejeh](#) (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés) et de [@talentEgal](#), dont l'objectif est de créer des rencontres entre des jeunes de 15 à 30 ans et des entreprises, notamment par le biais de mentorat et de tutorat. L'association spécialisée dans l'industrie aéronautique et spatiale [Hanvol](#) a, quant à elle, pour objectif de vous mettre en relation avec des entreprises de ce secteur, grâce à sa préformation ou à du coaching individuel. Enfin, [Ladapt](#) (l'Association pour l'insertion sociale



et professionnelle des personnes handicapées) a conçu divers dispositifs innovants et sur mesure d'emploi accompagné, afin de vous garantir la pérennisation de votre parcours professionnel.

Les référents handicap

Vous pouvez vous adresser aux référents handicap (*lire le Zoom « Service handicap », p. 2*), en particulier au sein des universités, des grandes écoles et des CFA (centres de formation d'apprentis). Ces référents vous accompagnent dans votre parcours, vous informent des freins et des leviers possibles et vous guident dans la manière d'aborder le sujet du handicap une fois dans la vie active. Acteurs clés du succès de votre projet professionnel,

ils peuvent se rapprocher des entreprises, en lien avec le service consacré à l'insertion professionnelle de votre établissement.

L'immersion en milieu professionnel

L'APF France handicap agit en particulier pour la scolarisation et la formation professionnelle en proposant, par exemple, une immersion en entreprise, ce qui peut amener à décrocher un emploi pérenne. Quant aux IEM-FP (instituts d'éducation motrice et de formation professionnelle), ils nouent des partenariats avec les entreprises locales, les acteurs de la formation professionnelle et les universités. Ils peuvent vous faciliter ainsi l'accès à l'emploi. ■

Laurent,
en reconversion
dans l'aéronautique

« Je suis un ancien mécanicien en reconversion professionnelle vers les métiers de l'aéronautique. Cette évolution est une opportunité pour moi qui devrai, à terme, travailler assis, car je suis atteint d'une maladie dégénérative. Passionné par ce secteur, j'ai fait la découverte de l'association Hanvol, après avoir effectué des recherches. Puis j'ai décidé de tenter d'intégrer leur préformation aux métiers de l'aéronautique de 3 mois : j'ai été admis grâce à mes connaissances en mécanique, acquises dans mon ancien métier. Cela m'a permis de me mettre à niveau, de visiter plusieurs entreprises et de finaliser mon projet professionnel en alternance. J'ai décroché un bac pro aéronautique, je prépare actuellement un BTS CIEL (cybersécurité, informatique et réseaux, électronique) et je projette de poursuivre en licence professionnelle pour être embauché à l'issue de mon apprentissage. »

Découvrez le témoignage de Laurent et ceux d'autres pros sur le site de l'[Onisep](https://onisep.fr).

VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

La loi du 11 février 2005 a pour ambition d'adapter les lieux de vie à l'ensemble de la population. Elle a ainsi posé un principe général d'accessibilité universelle à tout et pour tous les publics, quelle que soit la situation de handicap. Pour autant, tous les métiers sont-ils accessibles ?

ZOOM

L'ACCESSIBILITÉ À TOUT POUR TOUS LES PUBLICS

La loi stipule que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Pour y parvenir, deux leviers institutionnels sont ainsi activés : la compensation du handicap avec la mise en place d'aménagements raisonnables, et l'obligation d'accessibilité à la vie collective. Cela passe par l'aménagement de l'habitat, des transports en commun, des voiries et des ERP (établissements recevant du public), mais aussi par l'accès au numérique.

L'ACCESSIBILITÉ DES MÉTIERS...

L'accessibilité dans l'emploi est un enjeu majeur d'inclusion et d'égalité. Les stéréotypes et les idées reçues limitent encore trop souvent les opportunités professionnelles. Et pourtant, des compensations individuelles peuvent être mises en place : des aménagements de poste et/ou du temps de travail, un accompagnement humain, mais également des mesures d'accessibilité au niveau des locaux, des équipements, des process de production et des méthodologies de travail en équipe. La fondation Valentin Haüy met en avant le parcours de personnes aveugles ou malvoyantes dans des métiers qui peuvent leur paraître hors de portée : une sage-femme, un informaticien et un photographe témoignent dans les podcasts de la série [Pourquoi pas moi ?](#). L'association Signes de sens propose des interviews de professionnels sourds ou malentendants dans le projet « [Elixir les métiers](#) ». ■

...PASSE PAR LA FORMATION...

L'accessibilité pédagogique concerne toutes les aides et compensations permettant aux élèves

et étudiants d'accéder au savoir : aide humaine, supports de cours, outils (logiciels, aides techniques, etc.). L'accessibilité cognitive, qui en découle, simplifie l'information pour qu'elle soit comprise par le plus grand nombre (français facile ou FALC – facile à lire et à comprendre). La sensibilisation de tous les acteurs à l'inclusion favorisera l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap. ■

... ET L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

L'accessibilité numérique consiste à rendre possible l'accès à l'information et aux fonctionnalités numériques (sites Internet, intranets, extranets, applications mobile, progiciels et mobiliers urbains numériques) aux personnes en situation de handicap, grâce à des formats alternatifs, des interfaces adaptées ou des matériels et logiciels spécifiques. Les sites institutionnels et gouvernementaux ainsi que les entreprises privées de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires proposent de plus en plus de solutions pour faciliter l'accès à l'information et répondre à leur obligation légale. ■



« En croyant très fort en nos projets et en nos rêves, on peut tout surmonter. »

Théo Curin, nageur, animateur et conférencier

À la suite d'une méningite contractée à 6 ans, Théo a été amputé de ses quatre membres. Aujourd'hui, le champion de natation handisport aux multiples casquettes contribue à la mise en lumière de la question du handicap, toujours avec le sourire.

➤ Un plongeon dans le grand bain

Dans l'eau, j'ai les mêmes sensations que les personnes valides. Je me déplace et je flotte comme tout le monde. De mes premiers cours aux compétitions internationales, tout est allé très vite. Je n'ai pas poursuivi mes études après mon bac, préférant apprendre de nombreuses activités : l'école de la vie est une des meilleures écoles, et les personnes avec qui je travaille le savent. La transmission de leur savoir-faire est passionnante pour moi. Je suis très reconnaissant et chanceux de gagner ma vie grâce à mes passions.

➤ Une force née de la différence

J'ai compris que ce qui m'était arrivé allait devenir une de mes forces. Cela s'est fait progressivement, après mes amputations et mes premières victoires. Marcher de nouveau, retrouver mon autonomie... c'est ce qui m'a forgé un caractère encore plus fort et passionné. Ce n'est pas pour autant que je suis un super-héros : il peut arriver n'importe quoi, on a tous et toutes en nous la capacité de rebondir. C'est l'un des messages que je souhaite transmettre au quotidien.

➤ Une société en mutation

Les choses sont en train de changer, même si le handicap génère encore beaucoup de préjugés. Depuis septembre 2024, je suis la première personne en situation de handicap à animer une émission TV sur une chaîne publique. C'est une grande fierté ! La question de la différence au sens large est davantage évoquée aujourd'hui, dans divers domaines : sport, emploi, etc. Le succès des Jeux paralympiques de Paris 2024, auxquels j'ai eu la chance de participer pour la cérémonie d'ouverture, a contribué à mettre en lumière la place des personnes en situation de handicap dans le sport et dans la société. On est sur la bonne voie !

ZOOM

PALMARÈS SPORTIF

À 13 ans, Théo Curin participe à ses premiers championnats de France de natation.

En 2016, à 16 ans, il est le plus jeune athlète de la délégation française aux Jeux paralympiques de Rio. Aux championnats du monde, il est doublement médaillé d'argent sur le 100 m et le 200 m nage libre en 2017, puis en 2019, il remporte le bronze sur le 200 m nage libre. En 2020, il devient le premier athlète quadri-amputé à terminer le *Half Ironman* des Sables-d'Olonne. En 2021, il traverse le lac Titicaca à la nage dans une eau à 12 °C, à 3 800 m d'altitude. 1 an plus tard, il devient le premier athlète handisport à participer au marathon aquatique Santa Fe-Coronda de 57 km, en Argentine. En 2024, il parcourt 30 km à la nage, puis 100 km à vélo, aux côtés de l'animateur Ismaël Khelifa pour financer la construction d'un espace multiculturel dans un bidonville du Cap, en Afrique du Sud.

Retrouvez l'interview intégrale de Théo Curin le site de l'[Oniseip](https://oniseip.fr).

ADRESSES UTILES

DES SITES RESSOURCES

Collectivités

Dans les municipalités, départements, régions ou métropoles, une personne élue est chargée du handicap et peut vous renseigner sur les ressources locales à votre disposition pour les questions économiques et sociales. Sur tout le territoire, des agences régionales peuvent vous aider en matière d'orientation et de découverte des métiers.

Gouvernement

Le site [handicap](#) de l'État présente des dossiers et des infos sur la politique sociale du handicap en France et sur les démarches facilitant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Mon parcours handicap

Ce site d'information, d'orientation et de services est destiné aux personnes en situation de handicap et à leurs proches. Vous pouvez notamment consulter, dans la rubrique « Informations thématiques », la partie « [Études supérieures](#) ».

Onisep

Le site de l'Onisep propose des informations et des conseils sur les formations, les métiers et l'emploi, ainsi que sur les démarches et les parcours de scolarité jusqu'à la première insertion professionnelle. [La plateforme Avenir\(s\)](#) est une plateforme numérique et gratuite au service des élèves et des équipes éducatives, pour l'accompagnement à l'orientation. L'espace « [Inclusion et handicap](#) » apporte des compléments d'information spécifiquement liés au handicap et aux besoins éducatifs particuliers.

VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Site étudiant de l'État

Sur la [carte de l'accessibilité des établissements](#) du site étudiant de l'État, retrouvez, pour chaque établissement de l'enseignement supérieur référencé, les contacts des référents handicap et les dispositifs mis en place (aides humaines et techniques, adaptations et aménagements...).

Lieux d'information et d'orientation

CIO (centres d'information et d'orientation), SCUIO (services communs universitaires d'information et d'orientation), missions locales, CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse), à Paris, et centres d'information jeunesse (BIJ et PIJ), localement : tous ces lieux d'information et de conseil d'orientation existent dans toutes les académies. Retrouvez leurs coordonnées sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la rubrique « [Les lieux d'information de l'orientation](#) ».

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La rubrique « [Étudiants en situation de handicap](#) » du site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche regroupe de nombreuses informations : les coordonnées des responsables des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, les ressources proposées par chacun des établissements ainsi que des informations générales sur la vie étudiante et l'insertion professionnelle.

Programme Atypie-Friendly

[Atypie-Friendly](#) est un programme national d'inclusion pour les personnes atteintes d'autisme, de troubles dys ou de TDAH évoluant à l'université. Il rassemble des universités et des grandes écoles engagées dans l'amélioration de l'inclusion globale de ces étudiants dans l'enseignement supérieur jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle.

VERS L'EMPLOI

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)

L'[Agefiph](#) favorise le recrutement, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap dans les entreprises du secteur privé.

FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Le [FIPHFP](#) favorise le recrutement, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière).

LUA (Lieu unique d'accompagnement)

Issu d'un rapprochement entre France Travail et Cap emploi, le LUA propose une offre de services destinée à l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi et aux employeurs. Consultez le site de [France Travail](#).

PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés)

Le PRITH est un dispositif grâce auquel l'État et ses partenaires assurent et organisent,

à l'échelle régionale, le pilotage de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap (accès et maintien dans l'emploi, orientation et accès à la formation, sensibilisation des acteurs du monde économique). Selon les régions, il est élargi à de nombreux partenaires (Agefiph, conseil régional, FIPHFP, France Travail...) et comporte la plupart du temps un axe d'intervention auprès des jeunes (dans le cadre des conventions Atouts pour tous dans certaines régions).

■ Salons de recrutement

Des événements, des forums et des salons à distance ou en présentiel, partout en France, offrent des opportunités de recrutement. Certains sont consacrés au handicap, en particulier à l'occasion de la [SEEPH \(Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées\)](#) chaque mois de novembre. Le [salon Hello handicap](#) se déroule en ligne et vise à faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap.

■ Structures d'aide à l'insertion professionnelle

Dans les établissements d'enseignement supérieur, il existe le plus souvent un service qui met en relation les étudiants avec le monde du travail ; relaie les offres de stage ou d'emploi des entreprises partenaires et les candidatures ; accompagne les étudiants dans leur recherche d'emploi ; propose des aides à la préparation des entretiens d'embauche et coopère avec les structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Dans les écoles, consultez le service spécialisé, les associations d'anciens élèves (ou alumni). Retrouvez la [liste des structures d'aide à l'insertion professionnelle](#) au sein des universités sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

➡ VERS L'APPRENTISSAGE

■ InserJeunes

Ce [dispositif](#) propose un service dédié aux débouchés pour des diplômés allant du CAP au BTS. Vous y trouverez la formation qui vous convient, avec des informations sur la vie active.

■ Mon parcours handicap

Mon parcours handicap, le site d'information officiel pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants, propose le dossier « [Formation en alternance](#) », qui fournit toutes les informations utiles sur ce mode de formation.

■ Portail de l'alternance

Sur ce [portail](#), des réponses à vos questions sur l'alternance, des témoignages et des conseils d'apprentis ainsi que des offres d'emploi et de formation en alternance.

➡ VIE QUOTIDIENNE

■ Bourses et logement

Pour tout savoir sur les bourses et autres aides financières, consultez le site [étudiant de l'État](#). Pour faire une demande de DSE (dossier social étudiant), rendez-vous sur le site [des services étudiant de l'État](#). Pour déposer une demande de logement, connectez-vous sur le site [des crous](#). Contactez en parallèle le référent ou la référente handicap du Crous de l'académie où vous poursuivrez vos études afin de connaître la procédure d'attribution de logement adapté.

■ MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées)

Trouvez les adresses des MDPH, des informations sur vos droits et déposez vos demandes de prestations auprès de la MDPH concernée sur le site Mon parcours handicap, aux rubriques « Aides et démarches », puis « Démarches » et « [La MDPH](#) ».

➡ VIE ASSOCIATIVE

■ 100 % Handinamique

L'association [100 % Handinamique](#) est un mouvement national de jeunes, qui anime des groupes d'entraide pour des jeunes en situation de handicap. Elle conduit également des tutorats collectifs, du secondaire au supérieur, des mentorats individuels dans les études et vers le monde professionnel, des actions de formation et de sensibilisation et, enfin, organise des forums consacrés au recrutement.

■ Arpejeh (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés)

L'association [Arpejeh](#) favorise la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les élèves et les étudiants de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers et en soutenant leur insertion professionnelle.

■ Droit au savoir

Le collectif interassociatif [Droit au savoir](#), dont le mot d'ordre est « Ensemble pour les jeunes en situation de handicap, étudiants ou en formation professionnelle », regroupe 32 organisations, tous handicaps confondus, et promeut l'accès à la formation et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

■ Tremplin – Études, Handicap, Entreprises

Soutenue par une centaine d'entreprises partenaires et une soixantaine d'écoles, l'association [Tremplin – Études, Handicap, Entreprises](#) a pour objectif d'impliquer les entreprises dans la préparation à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap inscrites dans un parcours de formation à partir de la 2^{de}.

■ En région

D'autres associations régionales proposent aux jeunes en situation de handicap un accompagnement dans la recherche de stage ou d'emploi, sous des formes parfois très personnalisées (par exemple mentorats ou tutorats).



DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

*S'orienter vers l'enseignement supérieur, un sésame pour l'emploi ?
Ce numéro de la collection « Handi+ » vous donne des clés pour mener
vos études supérieures dans les meilleures conditions, et accéder
au monde professionnel.*

*La première partie présente les aménagements dont vous pouvez bénéficier
pour assurer la réussite de vos études supérieures.*

*La deuxième partie est consacrée à l'insertion professionnelle, étape décisive,
quels que soient les besoins spécifiques de chacun de vous. Elle vous aide
à vous projeter et à vous positionner sur une première opportunité d'emploi.*

*La troisième partie recense des ressources et des informations pratiques
pour votre orientation dans l'enseignement supérieur, puis vers l'emploi.*

*Des témoignages d'étudiants et de jeunes professionnels en situation
de handicap ainsi que des avis d'experts mettent en lumière la variété
des parcours possibles.*

*En espérant que ces pages vous inciteront à vous engager dans des études
supérieures pour construire votre avenir.*